



Bulletin
d'information

N° 32

Décembre 2015

(Dépôt légal N° 24342/07)

**Le Maire Guy
BOUCHAUD**

[maire.saintmesmin@orange.fr](mailto:mairie.saintmesmin@orange.fr)

Secrétaire de mairie

Mme Christelle PROVOST

secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes : gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Tél : 05 53 52 78 02

Site : www.saint-mesmin.fr

Mairie ouverte Mardi et Jeudi
de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02

Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire :
mardi et jeudi : de 9 h à 12 h
samedi sur rendez vous.



CHEZ NOUS
à
SAINT-MESMIN



Le Maire Guy BOUCHAUD et toute l'Equipe Municipale
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2016



SOMMAIRE

Page 1 : Couverture.

Page 2 : Sommaire – Fusion de Communautés de Communes - Nos joies – Nos peines – Info Sogedo

Page 3 : Le petit mot du Maire

Page 4 : Les informations : Les assises du Conseil Départemental– Cours de dessins – Etang des Forges –Prêt de livres – Erratum -

Page 5 : Conseil Départemental - Transports scolaires - Nid de frelons – Infos téléviseurs – FNACA – CUMA

Page 6 : Mobil-homes – Accident - Résultats élections régionales.

Page 7 : Associations et manifestations : Soirée Théâtre – Soirée Concert –Soirée Loto – Club Canin

Page 8 :Associations et manifestations : Cérémonie du 11 novembre – Noël des enfants –
Les prochaines manifestations

Page 9 : Notre petit jeu – Le dessin de Sardine - Histoire du petit lutin – Les manifestations sportives

Page 10 : Comptes rendus du conseil municipal du 27/10/2015

Page 11 : Comptes rendus du conseil municipal du 27/10 2015 (suite)

Page 12 : Comptes rendus du conseil municipal du 01/12/2015

Page 13 : Comptes rendus du conseil municipal du 01/12/2015 (suite)

Page 14 : Rapport de la SOGEDO

Page 15 : Le PLUI – Infos Com-com – Assainissement -

Page 16 : Le trimestre en photos

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La récente loi Notre sur l'organisation territoriale, impose les regroupements de communautés de communes qui doivent comporter au minimum 15000 habitants.

A l'horizon 2020, ces communautés de communes devraient encore évoluer. Le 20 novembre, en conseil communautaire, notre communauté de communes de CAUSSES et RIVIERES de 9500 habitants a choisi de fusionner avec la communauté de LANOUAILLE de 5863 habitants, en laissant la possibilité à des communes limitrophes comme TOURTOIRAC, BOISSEUIL et TEILLOTS de venir nous rejoindre. Les modalités de cette fusion sont encore à l'étude, cela devrait porter la communauté à plus de 15000 habitants avec 32 communes adhérentes.

NOS JOIES

Nous avons eu le plaisir d'apprendre la naissance de Pierre VINDGICH-GENESTE né à Bergerac le 7 novembre. Ses parents habitent avec son petit frère Mathis au lieu dit Chez Bobas. Nous souhaitons à ce petit bonhomme tous nos vœux de bonheur.

NOS PEINES



Monsieur Henri DE LA HERONNIERE nous a quittés le 4 novembre à l'âge de 96 ans. Installé au château de Savignac depuis 1981, il a légué au Département l'imposante forge sur les bords de l'Auvézère. Une grande lignée des aïeux de son épouse ont été successivement Maires de SAINT-MESMIN (COMBESCOT). Il repose maintenant dans notre petit cimetière non loin de cette grande famille.

Le 15 décembre c'est Mr BARRET que nous avons accompagné jusqu'à notre cimetière, dans sa dernière demeure. Décédé le 11 décembre à l'âge de 60 ans. Mr BARRET Christian, Charcutier à Périgueux, était propriétaire à Lavaurie où il venait passer tous ses week-ends.

Nous présentons à ces deux familles nos sincères condoléances

Information de dernière minute

La SOGEDO nous informe que le changement des compteurs d'eau sur la commune permettant ensuite de relever à distance les compteurs d'eau des particuliers, est programmé pour le 1^{er} semestre 2016.

Le petit mot du Maire

Chers Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

*Vous lirez ce bulletin entre les fêtes de Noël et du Nouvel AN.
C'est pour moi l'occasion de vous souhaiter à toutes et à tous
Une Excellente Année 2016.*



Mes pensées vont également à tous nos saint-mesminois qui nous ont quittés en 2015 mais aussi à nos 130 compatriotes qui ont perdu la vie dans les conditions tragiques que vous connaissez.

L'année qui se termine a été importante pour notre commune avec la rénovation du Cantou qui reste un atout majeur pour notre développement touristique et économique et un lieu convivial pour nos familles.

*La poursuite du plan d'élaboration du PLU/i et le début du processus de fusion avec la Communauté de Communes du Pays de LANOUAILLE nous amènent à **nous interroger sur le devenir de SAINT-MESMIN.***

En effet ces projets pour lesquels notre avis compte de moins en moins, car ils sont imposés par les services de l'Etat, aboutiront aussi à l'horizon 2020 (si rien ne change en 2017) à une fusion avec une commune voisine plus grande. Nous devons nous y préparer et réfléchir ensemble sur la meilleure façon d'intégrer ces nouveaux territoires sans perdre notre identité. Pour l'instant, à mon niveau, je représente le plus souvent possible la Communauté de Communes dans les instances locales départementales et régionales. J'espère par cette action faire connaître et reconnaître SAINT-MESMIN comme une commune indispensable pour le développement touristique du futur territoire afin qu'elle arrive en position de force dans cette fusion imposée. Notre situation dans les Gorges de l'Auvézère nous confère en effet des atouts reconnus et une place de choix dans le grand projet départemental et régional de valorisation de cette rivière.

Malgré les difficultés de tous ordres l'année 2015 a été marquée aussi par la poursuite et la réussite de toutes les manifestations qui ont été organisées. Celles-ci ont permis, même avec plusieurs tentatives de déstabilisation, une plus grande cohésion et plus de solidarité. Elles ont renforcé nos relations avec la majorité des Présidents des associations et je souhaite que 2016 voit l'organisation de manifestations communes.

Nos employés municipaux ont encore donné le meilleur d'eux-mêmes pour maintenir nos infrastructures, nos routes, nos chemins et nos matériels à un excellent niveau. Vous verrez dans le premier bulletin de 2016 que nos frais de fonctionnement ont encore été réduits. Je les félicite et je les remercie en votre nom car c'est aussi grâce à eux que nous arrivons encore à maintenir les impôts communaux au taux de 2008.

L'année 2016 verra la fin des travaux de renforcement des réseaux électriques (plus de 350 000 €), l'arrivée de la fibre optique dans le bourg et les hameaux voisins (250 000 €) et la poursuite des programmes d'entretien du patrimoine immobilier (église, abords de la Place SARLANDIE, isolation d'une partie du bâtiment communal etc...) avec le souci de transparence et le respect des deniers de nos contribuables.

Notre action en matière de communication et d'information se poursuivra car elle doit contribuer à attirer de nouveaux arrivants sur les terrains constructibles qui nous restent avant la mise en place du PLU/i. (été 2017). Ces nouveaux arrivants, n'en déplaise à certains, sont indispensables pour maintenir nos dotations à leur niveau actuel, développer l'accès aux nouvelles technologies et préserver ainsi l'avenir des générations futures de Saint-Mesminois.

Malgré la crise qui persiste, mais qu'une majorité de nos concitoyens semble accepter, comme le montrent les résultats des dernières élections régionales, l'équipe que je dirige continuera à porter des projets et à apporter des réponses à ceux d'entre vous qui en auront besoin. N'hésitez pas à me consulter, n'écoutez pas les rumeurs, je vous dirai la vérité et je vous expliquerai de vive voix nos choix.

Merci à vous qui nous aidez et qui participez à nos activités, merci à tous ceux qui sont compréhensifs et respectueux de notre bien commun, merci à la large majorité d'entre vous qui soutiennent nos actions !

Sincèrement

Guy BOUCHAUD



INFORMATIONS

LES ASSISES DE LA DORDOGNE



Les assises Départementales de la Dordogne, 10 ateliers au total où le Maire était convié parmi les intervenants ont eu lieu en septembre et octobre. (Vous en trouverez un extrait dans le prochain bulletin distribué par le conseil départemental) L'atelier sur le Tourisme s'est tenu à EXCIDEUIL le vendredi 9 octobre. Le Président Germinal PEIRO s'est engagé devant l'assemblée à tout mettre en œuvre avant la fin de notre mandat, pour terminer le projet du bassin d'eau vive toujours à l'étude et en attente depuis plusieurs années.

COURS DE DESSIN

A partir de janvier 2016, Le mardi matin
De 9h30 - 12h00 à la Galerie J,
Grande Rue, 19130 JUILLAC Stage artistique de dessin.
Cours sous la direction de Mme Truus VAN DALSEM, professeur d'art,
habitante du Pagnon à Saint-Mesmin.
Pour plus d'information site : www.truusvandalsem.nl
Tel : 05 53 52 86 80 info@truusvandalsem.nl
Langues : Français, Anglais et Hollandais



ETANG DES FORGES



Après une longue période d'assèchement dû en partie à la réglementation sur l'eau, les travaux de réparation de l'étang du bas sont maintenant terminés. L'entreprise REY d'ANLHIAC a été choisie par l'ONF pour les travaux. Le coût de 3.000 € a été partagé entre la commune et l'ONF et nous avons touché une subvention de 750 € attribuée par la commune de SALAGNAC que nous remercions. La remise en eau et le réempoissonnement ont été réalisés. Déjà, plus de 600 kg de superbes carpes et friture récupérées gratuitement par le Maire chez un ami en Corrèze ont été remises à l'eau. En conseil municipal, nous avons décidé qu'en 2016 seul l'Etang du haut sera ouvert à la pêche avec un lâcher de truites qui sera fait la veille de l'ouverture de la pêche et d'autres dans le courant de la saison. Une carte de pêche sera attribuée gratuitement aux locataires de nos gîtes communaux. **La pêche ne sera pas autorisée en 2016 sur l'Etang du bas afin de permettre un bon repeuplement.**

PRET DE LIVRES

Pour les amateurs de lecture, Le « Club du Temps Libre », (ancienne cantine) est ouvert tous les jeudis après-midi de 14h à 17 h. Des livres et diverses revues sont à la disposition de tous. De même, vous pouvez déposer les livres qui vous encombrant, en prendre d'autres, sans aucune contrainte, ni inscription.

ERRATUM

Dans le bulletin de septembre dernier, nous avons écrit : «les derniers mariages en tenue militaire à Saint-Mesmin remontent aux étés 1947 et 1970 ».

En fait deux autres mariages avaient eu lieu en tenue militaire, celui du Sergent André Hubert GAUTHIER avec Marie Louise DURAND de Chez Réparat le 6 septembre 1980 et celui Sergent Nicolas TARIN avec Amélie JOUBERT de Veaupeytourie le 28 juin 2008.

Le comité de relecture et le Maire (le dernier relecteur) qui n'ont pas relevé cette omission présentent leurs excuses aux mariés et à leurs familles.



INFORMATIONS (suite)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le samedi 10 octobre notre conseillère départementale, Mme Annie SEDAN a tenu sa permanence à la mairie de SAINT-MESMIN de 9h à 12h. C'était l'occasion pour certains d'entre vous de pouvoir exprimer les désirs ou les revendications .

TRANSPORT SCOLAIRE

Comme vous avez pu le lire dans le compte rendu du conseil municipal du 15 septembre et paru dans notre dernier bulletin, des aides ont été demandées au conseil municipal pour le transport d'enfants qui fréquentent des établissements scolaires en dehors de la Dordogne. Ces aides n'ont pas été octroyées car la réglementation ne le permet pas. Par enfant scolarisé nous versons en moyenne 270 € par an au syndicat des transports de LANOUAILLE . Nous invitons donc ces personnes demandeuses à bien vouloir se rapprocher du Conseil Départemental des départements voisins qui pourront peut-être conventionner avec celui de la Dordogne.

NID DE FRELONS



A la tombée des feuilles fin octobre, nous avons découvert un énorme nid de frelons asiatiques au sommet d'un arbre situé en plein milieu du bourg. Michel DAVID et Gilbert VALADE heureusement bien équipés, nous en ont rapidement débarrassés. Le nid reste encore visible, mais les occupants eux ne sont plus là.



Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France, le MPEG-2 et le MPEG-4. A partir du 5 avril la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4 plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la **TNT HD**. **Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.**

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible **TNT HD** est disponible sur le site : **recevoirlatnt.fr** ou auprès du centre d'appel **0970 818 818**.

Aujourd'hui la plupart des foyers sont déjà équipés. Si un téléviseur n'est pas compatible HD, l'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

FNACA



L'assemblée générale de la FNACA s'est tenue à SAINT-MESMIN le 21 novembre. Quatre communes étaient représentées : GENIS, SAINTE-TRIE, SALAGNAC et la notre. Un pot offert par le Maire a clôturé cette réunion. La prochaine cérémonie du 19 mars est prévue pour 2016 sur la commune de GENIS.

CUMA

Le 27 novembre à 10h30, l'Assemblée Générale de la CUMA s'est tenue dans la salle d'accueil. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par la vingtaine de membres présents, le bureau a été reconduit et le conseil d'administration est composé de 9 membres de la CUMA. La réunion s'est terminée à 12h.



INFORMATIONS (suite et fin)

MOBIL-HOMES

Les services de la Préfecture ont procédé ces derniers jours à des contrôles sur les installations de mobil-homes. Cette procédure entrant dans le cadre de la loi ALUR est déjà engagée dans des communes voisines (ANLHIAC, GENIS).

Il faut savoir que :

Selon le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, article R.111-34, les résidences mobiles de loisirs ne peuvent être installées que :

- dans les parcs résidentiels de loisirs mentionnés au 1° de l'article R.111-32, à l'exception des terrains créés après le 1er juillet 2007 et exploités par cession d'emplacements ou par location d'emplacements d'une durée supérieure à un an renouvelable.
- dans les terrains de camping classés au sens du code du tourisme.
- dans les villages de vacances classés en hébergement léger au sens du code du tourisme.

Par conséquent toute installation sur un autre terrain doit se faire sous un autre statut légal que la résidence mobile de loisirs et nécessite une autorisation ou un permis de construire. C'est le cas pour les mobil-homes implantés en attente de construction d'une habitation principale ou pour des activités saisonnières.

La rumeur selon laquelle c'est le Maire qui fait enlever ces mobil-homes est non fondée, la preuve peut être apportée à la Mairie.



ACCIDENT

Une sortie de route s'est produite le 8 novembre vers 3h du matin au lieu-dit Lavaurie. 4 personnes, dont deux enfants, 3 mois et 3 ans se trouvaient à bord du véhicule qui a fait plusieurs tonneaux avant de se retrouver en bas du talus. Par miracle, il n'y a eu aucun blessé parmi les occupants. Partie de la région parisienne le soir, un moment de fatigue et la méconnaissance des lieux a sans doute eu raison de la vigilance de la conductrice.



CALENDRIER DES MESSES

Le calendrier des messes des 3 relais de la région, pour le 1er trimestre 2016 est affiché à la porte de notre église.

RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES à SAINT-MESMIN

Résultats du 6 décembre 2015 Nombre d'inscrits **216** nombre de votants **119**

Suffrages Exprimés 112	Joseph Boussion Vague citoyenne	Virginie Calmels Modem	Jacques Colombier Front National	Françoise Coutant EELV	Olivier Dartignolles Front de Gauche	William Douet U.P.R	Guillaume Perchet Lutte Ouvriere	Nicolas Pereira Nouvelle Donne	Alain Rousset PS	Yvon Setze Debout la France
Pourcentages exprimés 55.09%	3	33	27	0	8	1	0	2	32	6
	2.68%	29.46%	24.11%	0	7.14%	0.89%	0	1.79%	28.57%	5.36%

Résultats du 13 décembre 2015 Nombre d'inscrits **216** nombre de votants **150**

	Virginie Calmels Modem	Jacques Colombier Front National	Alain Rousset PS
Suffrages Exprimés 142	50	31	61
Pourcentages exprimés 69.44%	35.21 %	21.83 %	42.96 %



ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

LA TROUPE DU SAUT RUBAN

Le 10 octobre «la troupe du Saut Ruban» a donné sa deuxième représentation théâtrale de la saison, dans la salle du Cantou où une foule très nombreuse est venue applaudir nos artistes locaux.

L'assemblée générale de la troupe s'est tenue le 24 octobre dans la salle d'accueil.

La troupe recrute les personnes intéressées par le théâtre ou la danse folklorique. Si des vocations se manifestent, vous pouvez contacter Fred LEYMARIE l'un de vos Conseillers. Le nouveau spectacle dont SAINT-MESMIN aura la primeur est déjà programmé pour le 26 mars 2016.



CONCERT DE MUSIQUE

Le 30 octobre un superbe concert de tango Argentin et de musique classique a été donné à SAINT-MESMIN par le Groupe International « EL PIROTO » à l'issue d'une tournée d'un mois à Madrid, Bâle et Zurich. De Paris via Barcelone où ils habitent ils ont fait un arrêt à SAINT-MESMIN chez leurs amis. Ils se sont produits gratuitement dans notre nouvelle salle du Cantou, où ils nous ont transportés sur des tonalités les plus chaudes avec leurs bandonéons (instrument musical d'origine allemande), mélange de tangos argentins et de musiques classiques. Les connaisseurs ont apprécié. Ils ont promis de venir plus nombreux au printemps.



SOIREE LOTO

Le 7 novembre dernier, une soirée loto gastronomique organisée par AIS a réuni près de 130 personnes au « Cantou ». Les lots alimentaires, jambons, canards, poulets, pâtés ainsi que deux séjours gourmands ont ravi les gagnants. Crêpes et gâteaux ont été servis à l'entracte pendant la partie gratuite pour les enfants.

Beaucoup de participants étaient venus des communes environnantes et même de bien plus loin. Nous remercions, l'ACCA et Auvézère Animation pour le prêt des cartons.



RING OBEISSANCE CANINE



Mr Michel GOURONT, président de la nouvelle association « RING OBEISSANCE CANINE (R.O.C) » informe ses adhérents ainsi que les personnes qui seraient intéressées par une visite sur les cours d'éducation canine et d'obéissance du chien, peuvent venir aux jours et horaires suivants : les samedis et lundis après midi de 14h à 17h. Les dimanches matins sont réservés pour les compétitions. Le parcours d'entraînement aménagé se trouve à Charoncle-Bas. Pour les joindre appeler Michel GOURONT Tel : 06 47 57 83 52 ou Mr LE ROYER tel : 06 17 41 87 60.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

CEREMONIE du 11 novembre



La cérémonie du 11 novembre qui fût célébrée par un beau soleil, sur la place Charles SARLANDIE devant le Monument aux Morts, une fois de plus, a réuni beaucoup de monde. Le Maire accompagné de Laura GERAUD et Marie-Amélie ROCHE ont procédé à la lecture des textes et à l'Appel des Morts. Des roses ont été déposées au pied du monument aux morts par tous les

enfants présents avant la Marseillaise entonnée par tous les participants.

Ensuite, nous nous sommes tous dirigés au «Verger de l'Avenir» pour une remise de diplômes aux 5 nouveaux enfants arrivés ou nés sur notre commune. Un arbre fruitier a été offert à chacun. Tous les autres enfants présents sont allés voir leur arbre respectif et quelques photos souvenirs ont mémorisé l'instant. La matinée s'est clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité.



LE NOEL DES ENFANTS



La soirée Père Noël du 18 décembre a réuni plus d'une vingtaine d'enfants parmi les plus jeunes de la commune. Commencée dans le Cantou par un goûter et chocolat chaud, cette soirée a été suivie de la projection d'un film de Walt-Disney, les Aristotchats.

Avertis de la présence du Père Noël dans le secteur, à la fin du film, les enfants se sont ensuite dirigés vers l'église où le père Noël les attendait devant la crèche

illuminée avec des cadeaux pour chacun d'eux. L'année prochaine des clowns ou un prestidigitateur animeront la soirée.



LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS A VENIR

9 janvier 12h repas des Aînés dans la salle du Cantou animée par Rick PEYRAMAURE .

Gratuit pour les plus de 65 ans, participation de 22 € pour les autres personnes.

6 et 7 février 2016 1ère manche de la Compétition Nationale de Nage en Eau Vive en orientation dans les Gorges de l'Auvézère à SAINT-MESMIN.

21 février 2016 Trail des Gorges de l'Auvézère. Prévu initialement sur 2 jours, avec un parcours de nuit le samedi soir. Ce projet a été abandonné et cette compétition se déroulera comme chaque année sur une journée.

26 mars 20 h Nous aurons la primeur du nouveau spectacle (théâtre et danses folkloriques) donné par La Troupe du Saut Ruban .(Une estrade sera installée dans le Cantou pour les spectateurs.)

20 juillet 1^{er} marché de nuit de la saison

3 août 2ième marché de nuit

5 et 6 août fête de la Saint Mesmin, le vendredi soir un repas dansant avec l'orchestre de Patrice VIGIER, samedi randonnée et brocante sont prévues

17 août 3 ième et dernier marché de nuit de la saison.

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_10_/ votants /10_/

L'an deux mil quinze, le 27 octobre 2015 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 20 octobre 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, Mrs Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean-Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE, Olivier ROCHE.

Absents : Néant **SECRETAIRE** : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence toujours aussi ponctuelle. Il demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la modification de la délibération sur l'I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) accordée aux personnels. Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

1/Modification de la délibération sur l'I.E.M.P.(Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) accordée aux personnels

Le Maire explique que suite au départ de Jean-Pierre VOGEL et à la promotion de Christelle PROVOST au grade de rédacteur principal il convient de modifier le montant de cette indemnité versée aux employés communaux et d'appliquer les nouveaux tarifs. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

2/Délibération sur une demande de prêt relais pour attente du versement des subventions.

Le Maire présente le bilan financier concernant la rénovation du Cantou. Il explique que jusqu'à présent la commune a réglé près 220 000 € sur ses fonds propres, qu'il reste 216 000 € de subventions à percevoir et 51 000 € sur les 518 150 € à payer. Il ajoute que le versement des subventions est annoncé avec un retard de plusieurs mois et que dans ces conditions il est nécessaire de recourir à un prêt relais pour honorer les factures en attente. Il présente ensuite la proposition du Crédit Agricole (emprunt de 100 000 € sur 2 ans taux de 1,30 %). Le Conseil accepte à l'unanimité le recours à cet emprunt et autorise le maire à signer le contrat.

3/Signature avenant N° 2 au contrat avec l'architecte.

Le Maire rappelle que le coût total des travaux du Cantou a été majoré de 2,5 % pour financer des travaux imprévus et que dans ces conditions il est obligatoire d'augmenter la rémunération de l'architecte de 2,5%. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant correspondant.

4 / Validation enquête publique sur l'aliénation de chemins publics à Las Peycharias, terres de Leymarie, Pont de la Forêt Barège, La Rouye, Chacord et Les Pagnons.

Le Maire présente les résultats de l'enquête publique qui montrent qu'il n'y a eu aucune opposition à l'aliénation des chemins cités ci-dessus. Il demande donc au Conseil de valider le résultat de cette enquête publique afin d'envoyer maintenant, les dossiers chez le notaire. Le Conseil valide à l'unanimité les résultats de l'enquête publique.

5/Délibération sur la fusion des Communautés de Communes de LANOUAILLE et de CAUSSES et RIVIERES

Le Maire explique que dans le projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) de Dordogne, le Préfet demande de se prononcer sur la fusion des intercommunalités citées ci-dessus. Il présente le compte rendu de la réunion qu'il a eue avec tous les maires des communes de Causse et Rivières. Il montre que la majorité des arguments développés par l'ensemble de ces maires sont en faveur de cette fusion. Les membres du Conseil après un long débat acceptent à la majorité la fusion, s'opposent à la proposition N° 12 qui prévoit la fusion du SMD 3 et des SMCTOM, sont favorables à la fusion des syndicats d'eau (proposition N° 13 ,19 et 20) et s'opposent à la majorité à la dissolution du SIAS de SAVIGNAC les EGLISES (proposition 41).

6/Projet d'élaboration d'un schéma de mutualisation.

Le Maire rappelle que l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux intercommunalités d'adopter avant le 31 décembre 2015 un schéma de mutualisation des services. Il présente

le projet qui a été établi au cours des différentes réunions qui ont eu lieu au niveau de la communauté de communes et demande au Conseil de se prononcer sur les attentes et les besoins de la commune. Après en avoir débattu un long moment le Conseil accepte de mutualiser le système d'information, les archives, la communication, les assurances, le traitement des déchets, les activités périscolaires, le développement économique, la culture. Il s'oppose à la mutualisation du personnel et matériel communal.

7/Point sur le PLU/I.

Le Maire explique que suite à sa démission du comité de pilotage du PLU/I parce qu'il s'opposait à la décision d'interdire de construire des extensions (piscines, garages etc...) autour des maisons situées dans des zones naturelles ou agricoles, et à ses démarches au Sénat et au Parlement la loi a été assouplie. Dans le futur PLU/I ce type de construction sera finalement accepté. Les membres du Conseil prennent connaissance de cette avancée importante pour l'avenir de la commune et demande au Maire de réintégrer le comité de pilotage. Le Maire accepte et s'engage à relancer le processus sur l'élaboration du PLU/I qui depuis son départ était au point mort.

Questions diverses.

Les membres du Conseil mettent au point l'organisation du concert du 30 octobre, du LOTO du 7 novembre et la cérémonie du 11 novembre.

Le 11 novembre sera célébré à 11h00 sur la place SARLANDIE, la cérémonie sera suivie d'une plantation d'arbres au Verger de l'Avenir pour les 5 nouveaux enfants et d'un pot de l'Amitié offert par la municipalité.

Guy HAYE et Bernard LABORIE font le point de leur réunion au centre d'enfouissement des déchets.

Sandra COMBY et Annick JACQUET font le point de leur réunion au SIAS d'EXCIDEUIL.

Sandra COMBY fait le point des achats des cadeaux de Noël pour les enfants.

Annick JACQUET fait le point de ses visites chez nos personnes âgées.

Tous les membres du Conseil choisissent le menu du repas des Aînés du 9 janvier. Ce repas sera gratuit pour les 65 ans et plus et le prix sera de 22 € pour les autres participants.

Le Menu : Kir + toasts, Velouté de légumes, terrine de sanglier au foie gras, Feuilleté de fruits de mer, Trou périgourdin, Rôti de veau, gratin dauphinois, Salade et fromages, omelette norvégienne .Café, vin , pain .

Vins fins et Champagne seront offerts par la Troupe du saut Ruban (100 €), AIS et les autres associations qui le souhaiteront.

Les membres du Conseil font ensuite le point sur les travaux à réaliser en 2016 (route des Jarthes, les Petits Forts, Les Monts, aménagement des abords du Cantou et de la Place SARLANDIE, travaux de réfection du plancher de la mairie...)

Jean-Pierre DURAND souhaite que le chemin du Moulin du GOT soit remis dans son assiette.

Le Maire lui répond qu'il verra avec Jean-louis THOMAS.

Le Maire annonce le versement d'un don de 200 € de la part des Ecosais M.et Mme BRUCE (maison à côté du cimetière).

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 23h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Décembre 2015

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /10_/

L'an deux mil quinze, le 1^{er} décembre 2015 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 23 novembre 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean-Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents : Olivier ROCHE, excusé qui a donné son pouvoir à Guy BOUCHAUD.

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence d'Olivier ROCHE retenu par une autre réunion. Il demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur « admission en non-valeur ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1/ Délibération sur admission en non-valeur.

Le Maire présente un document du percepteur qui fait état de créances d'un montant de 3 087,47 € non payées par deux locataires du gîte communal et par un ancien locataire de la maison communale. Il précise que cette délibération a pour but de mettre à jour les comptes mais qu'elle n'empêche nullement un recouvrement ultérieur quand les redevables actuellement insolvable reviennent à une situation le permettant. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres cette délibération et demande au secrétariat de prendre de meilleures garanties sur les prochains locataires et d'exiger une attestation de domicile à la signature du contrat. Le Maire ajoute qu'il a retrouvé la trace de l'ancien locataire et qu'il va donner au percepteur les informations nécessaires au recouvrement.

2/Délibération sur le renouvellement des contrats d'assurance sociale CNP des agents.

Le Maire rappelle que la Mairie a souscrit auprès de la CNP un contrat d'assurance complémentaire au profit des 3 employés. Ce contrat qui leur permettrait de toucher des indemnités complémentaires en cas d'accident ou de maladie grave est renouvelable tous les ans. Il demande au Conseil l'autorisation de proroger ce contrat pour 2016. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres.

3/Bilan de la gestion de l'Etang des Forges.

Le Maire indique que la digue de l'Etang du Bas est réparée, que l'étang est plein et que 600 kilos de gardons et carpes ont été remis le mercredi 25 novembre. Il présente ensuite le bilan financier de la saison 2015 qui fait apparaître un léger déficit dû en partie à l'assèchement de l'Etang du bas et à sa remise en eau. Il demande ensuite de réfléchir sur la gestion future de ces deux étangs.

Après un long débat, la nécessité de poursuivre la gestion de ces deux étangs l'a emporté sur la possibilité de les remettre à l'ONF à l'issue du contrat actuellement en cours ou de les acquérir. (Des négociations dans ce sens sont déjà en cours avec l'ONF). Pour atteindre ces objectifs il est apparu nécessaire à tous de prendre les mesures suivantes : Pour la saison 2016 seul l'Etang du haut sera ouvert à la pêche, un lâcher de truites sera fait la veille de l'ouverture de la pêche et d'autres suivront dans le courant de la saison.

La pêche ne sera pas autorisée en 2016 sur l'Etang du bas afin de permettre un bon repeuplement. En 2017 la pêche sera de nouveau autorisée sur cet étang sans majoration du prix de la carte pour les pêcheurs qui ont acheté une carte de pêche pour la saison 2014-2015 et pour la saison 2015-2016. (Cela afin de remercier ces fidèles pêcheurs de la saison écoulée). Dans le futur cet avantage sera consenti à tous les pêcheurs qui justifieront d'au moins deux ans de présence continue. **Pour la saison 2015-2016 le prix des cartes et le nombre des catégories est inchangé.** Pour la saison 2016-2017 et pour ceux qui ne rempliront pas la condition des deux années le prix de la carte sera majoré d'un montant qui sera déterminé le moment venu. Le Conseil décide d'autre part d'ouvrir gratuitement la pêche aux locataires des gîtes communaux et maintient les prix préférentiels consentis aux propriétaires des autres gîtes.

4 /Bilan du LOTO.

Le Maire présente le bilan du dernier Loto qui fait apparaître un solde positif de 647 €. Les membres du Conseil décident de renouveler cette manifestation le 5 novembre 2016. Ils proposent de mettre 4 lignes au lieu de 3 ce qui offrira plus de lots aux participants.

5/Noël des Enfants.

Le Maire souhaite que les enfants puissent visiter la crèche qui est installée dans l'Eglise durant tout le mois de décembre et propose que les jouets soient distribués à cette occasion dans l'Eglise. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le déroulement suivant : 18h00 goûter servi dans le Cantou, suivi de la projection du film « Les Aristochats », déplacement vers l'Eglise et distribution des cadeaux par le Père-Noël.

6/ Point sur les éoliennes.

Le Maire annonce que suite à la COP 21 ce projet est toujours d'actualité. Actuellement l'Armée de l'Air s'oppose à l'installation du parc dans la forêt de Vaux mais celui de la forêt domaniale est toujours à l'étude. Un recours a été déposé auprès du Ministère de la Défense par la société Phoebus Energy.

7/Organisation des bureaux de vote pour les régionales.

Le 6 décembre de 08h00 à 13h00 Sandra COMBY, Annick JACQUET et Olivier ROCHE

De 13h00 à 18h00 Guy HAYE, Yvette DEVAUD et Bernard LABORIE.

Le 13 décembre de 08h00 à 13 h00 Sandra COMBY, Olivier ROCHE et Fred LEYMARIE

De 13h00 à 18h00 Guy HAYE, Pascal GERAUD et Bernard LABORIE.

Mise en place du bureau, Président du Bureau Guy BOUCHAUD, Dépouillement Robert GAUTIER
scrutateurs : Michel AUMAITRE, Roger MALAVAUX et Michel NOUHAUD.

8/Point sur le financement du SDIS

Le Maire annonce que cette année la commune versera 8534 € au Service Départemental de l'Incendie et des Secours de la Dordogne. Il ajoute que ce montant est en augmentation par rapport à l'année dernière, que cela est dû à l'augmentation de notre population et à un nouveau mode de calcul adopté lors de l'Assemblée Générale du SDIS de la Dordogne.

Divers

Le Maire lit la **lettre du docteur DAL COL** qui met en garde contre la généralisation du tiers payant. Le Conseil approuve cette démarche et souligne que cette loi risque en plus de déresponsabiliser certains patients qui n'auront plus aucune démarche à effectuer et qui auront recours au médecin plus que nécessaire.

Repas des Aînés : Le Maire annonce que Rick PEYRAMAURE qui dès 2008 animait cette journée a repris son accordéon après une interruption due à des problèmes de santé. Il ajoute qu'après en avoir discuté avec Claude ROUSSEAU il l'a de nouveau choisi pour venir à SAINT-MESMIN lors de ce repas. J.P DURAND annonce que l'ACCA offre 12 bouteilles de Champagne et le Maire rappelle que la Troupe du Saut-Ruban a remis un chèque de 100 € pour le vin.

Fusion des Communautés de Communes de LANOUAILLE et de CAUSSES et RIVIERES.

Le Maire précise que l'intégration et non la fusion (Car SAVIGNAC les EGLISES se tourne vers PERIGUEUX) des deux communautés de communes se dessine et devrait être effective au 1^{er} janvier 2017. Il ajoute que le Président de la Communauté de Communes de LANOUAILLE a, lors d'une réunion, rassuré tout le monde quant au déficit de cette comcom et au choix du nouveau Président qui se fera par élections. Par contre le Maire n'est pas rassuré par la question sur la différence du taux d'imposition en matière foncière entre les deux comcoms (environ 9 % pour LANOUAILLE et 2,6% pour CAUSSES et RIVIERES). Le Percepteur a précisé qu'il aurait un « lissage » qui devrait entraîner une augmentation de nos taxes foncières. Le Maire a ajouté qu'il fallait déjà, penser à la création de nouvelles communes pour 2018 et il a demandé aux membres du Conseil de réfléchir avec qui fusionner (SAVIGNAC-LEDRIER, SALAGNAC ou GENIS). Pour lui la question est ouverte, il faut examiner en toute objectivité les avantages et les inconvénients de chaque option et si nécessaire avoir recours à un référendum le moment venu.

S P A N C

Bernard LABORIE a assisté à la réunion de la commission du SPANC. Il relate que quelques aménagements vont être apportés dans le formulaire de demande d'autorisation d'assainissement et annonce que le contrôle des installations existantes à SAINT-MESMIN est programmé pour 2016.

Le Maire rappelle que le but de ce contrôle sera d'exiger les mises en conformité de toutes les installations non conformes (Plus de 70 %) et il ajoute que des dérogations seront certainement accordées aux personnes âgées et aux ménages en difficulté.

Mobil-homes sur la commune.

Le Maire annonce que les services de l'Etat ont dû intervenir sur la commune pour régler des problèmes d'urbanisme et qu'à cette occasion ils ont relevé la présence de plusieurs mobil-homes implantés ou stationnés sans autorisation. Il ajoute que suite à cela ces services ont mis en demeure les propriétaires d'enlever ces habitations légères avant le 30 avril.

Il précise qu'il a contacté les services concernés pour obtenir des dérogations mais en vain car les mesures prises à SAINT-MESMIN sont actuellement en cours ailleurs en Dordogne, elles vont se généraliser sur toutes les communes et seront étendues aux autres départements.

La Préfecture répond que seule une modification de la loi ALUR pourrait autoriser l'implantation de mobil-home en dehors des zones de camping mais que ce n'est pas d'actualité.

Les caravanes quant à elles peuvent être stationnées près des résidences principales.

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 00h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE

de Payzac Savignac-Lédrier



L'année 2015 se termine déjà, marquée par des mois de Juin et Juillet avec de très fortes chaleurs entraînant une augmentation sensible de la consommation d'eau des abonnés. Le volume global facturé devrait donc légèrement augmenter sans pour autant atteindre les volumes moyens de la dernière décennie. Témoin d'une baisse de la consommation et du souci d'économie.

Fin Octobre, au moment où sont écrites ces lignes, l'étiage des cours d'eau et des nappes est à son maximum. La sécheresse de l'année se marque donc. Certains habitants alimentés par des puits se trouvent à court d'eau et demandent le raccordement au réseau d'eau potable. Les distances souvent importantes les séparant des canalisations existantes posent des problèmes non seulement au niveau du coût d'installation mais aussi au maintien de la qualité de l'eau desservie vu le faible volume transitant dans ces longs branchements.

Lutter contre les pertes d'eau sur le réseau :

La loi impose des rendements de réseau minimum à atteindre et le contrat d'affermage définit les résultats à obtenir. Comme indiqué dans le bulletin 2014, le SIAEP a fait réaliser une étude de découpage des 400kms de conduites principales en 13 secteurs géographiques représentant ainsi une moyenne de 30kms. Chaque secteur est équipé d'un ou plusieurs débitmètres (photos jointes) qui enregistrent en continu les débits instantanés transitant dans les conduites. Les données recueillies sont transmises chaque jour à SOGEDO. La comparaison journalière de ces débits permet de détecter les secteurs fuyards. Une fois le secteur localisé, reste aux agents de SOGEDO à rechercher la fuite sur les 30kms que représentent ce secteur.



Les fuites ne sont pas toujours apparentes en surface et sont plus diffuses, il faut donc procéder à la recherche de la fuite ou des fuites. Bien sûr une stratégie de recherche est nécessaire, elle repose pour une part sur l'écoute du bruit de la circulation de l'eau dans les conduites avec un matériel spécifique. Cette opération doit se faire à un moment où la demande est faible, c'est-à-dire la nuit. Les agents de SOGEDO sont ainsi mobiliser la nuit pour ces opérations. Si vous avez des insomnies ne soyez pas étonnés de voir des projecteurs dans la nuit, ce ne sont pas des feux-follets !!! Ce travail doit permettre à SOGEDO la réduction des pertes et d'atteindre le rendement du réseau prévu au contrat d'affermage soit 79.5% pour 2015 sous peine de pénalités.

Les travaux programmés en 2014 :

- Réalisé le renouvellement de 580m de PVC à La Panardie Cne de Génis
- En cours renouvellement des conduites fonte 150 à la Croix Merle Cne de Savignac-Lédrier.
- Attribuée la réhabilitation complète du réservoir de Lanouaille,
- Attribuée la couverture de l'agrandissement de l'usine de Payzac avec l'aide du Département.

Prévisions de travaux 2016 :

- Au budget primitif 2016 sont prévus des travaux sur les deux réservoirs de La Chapelle, sur le réservoir semi-enterré réfection intérieur extérieur et sur le réservoir tour remplacement des conduites d'alimentation et refoulement avec mise en sécurité. Ces travaux termineront la remise en état de l'essentiel de nos réservoirs, montant estimatif 200 000€.



Château d'eau
Lanouaille

Au niveau gestion administrative :

L'emprunt réalisé pour la construction de l'usine au taux de 5,09% a été renégocié au taux de 2,15% soit une économie globale de 128 308€.

Parmi les autres préoccupations, la loi **NOTRE** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sortie en Août 2015 et qui vise en outre la suppression d'un nombre important de Syndicat à travers le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. De plus, la compétence Communale « Eau potable » déléguée actuellement au SIAEP passerait en 2020 en compétence obligatoire aux Communautés et si le périmètre d'un SIAEP correspond à celui de la Communauté ce dernier sera dissout. Par contre s'il le SIAEP couvre le territoire d'au moins trois Communautés, il peut être maintenu. Le schéma déjà fait par le Préfet propose le regroupement des Syndicats d'Excideuil, Nanthiat et Payzac Savignac-Lédrier soit un territoire de 27 communes et peut être éventuellement contestée avant le 05/12/15. **L'application de ce schéma sera validé en Juillet 2016 par le Préfet et applicable au 01/07/2017.**

Devant cette situation quasiment imposée, le Comité syndical en accord avec ses futurs partenaires en a validé le principe afin de sauvegarder une gestion de l'eau indépendante avec l'appui du **SMDE** (Syndicat Départemental de l'Eau) rassemblant déjà les services techniques et administratifs utilisés par les Syndicats actuels.

Il n'y aura aucun changement pour les différents délégataires (soit SOGEDO et SAUR).

Ceci mettra fin à une gestion locale, proche des abonnés, de plus de 60ans. Quelles en seront les conséquences ??

Pour notre part, nous veillerons au mieux à défendre les intérêts de notre service d'eau. Nous savons les efforts faits au fil des années pour l'améliorer et vous porter le meilleur service d'eau possible.

Dans l'attente de ces changements, buvez chaque journée de cette nouvelle année 2016 avec joie, santé, et tous les bonheurs possibles. Meilleurs vœux.

Pour votre service :
Contact SOGEDO Excideuil
Tél. : 05 53 62 41 33
<http://www.smde24.fr>

Le Président du SIAEP
Albert POUQUET

Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48



PLU/i
Après les amendements
apportés à la loi ALUR
en août 2015
le processus de rédaction du
futur PLU/i est relancé.

Le Maire a repris ses fonctions au sein du comité de pilotage et il demande à tous les habitants qui ont des projets d'installation ou de développement d'activités artisanales, touristiques, commerciales ou autres de se faire connaître à la Mairie et de fournir une copie de leur projet avant le 01/04/2016. Le Maire essaiera de faire prendre en compte ces projets par les services de l'Etat.

Il rappelle à cette occasion que la carte communale reste valable jusqu'à l'approbation de ce PLU/i en août 2017 c'est pourquoi il demande aux propriétaires de parcelles constructibles qui ont des clients potentiels de ne pas hésiter à vendre ces parcelles car après elles ne seront plus constructibles

Assainissement
 A compter du 4 janvier le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) va procéder au contrôle de toutes les installations privées de la commune. Ce service préviendra tous les propriétaires avant le passage du technicien pour fixer un RDV. Le technicien qui sera muni d'une carte d'identité spéciale devra avoir accès à votre système et à tous les regards. Il insistera particulièrement sur les rejets dans le domaine public et chez les voisins. Il est rappelé que ces rejets doivent être incolores et inodores. Un PV sera établi après chaque visite il attestera de la conformité ou non de l'installation. Suite à ce PV le Maire , dans le cadre de ses pouvoirs de police, devra imposer la mise aux normes.



Les événements du trimestre en photos

